



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 septembre 2021

PARTENARIAT BOIS DE FRANCE ET BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL : UN ENGAGEMENT GAGNANT-GAGNANT ET UN LEVIER POUR LES ACTEURS DE LA FILIERE BOIS EN FRANCE

Vendredi 24 septembre, à Mazet-Saint-Voy (43), Bois de France et Bois des territoires du Massif central ont signé une convention de partenariat. Fruit d'une volonté partagée par les acteurs et partenaires de ces deux marques de travailler ensemble, cette coopération permettra ainsi d'œuvrer plus efficacement pour la relocalisation de la transformation du bois français et de nos massifs forestiers.

Cet accord de partenariat s'articule autour de l'envie partagée de mettre en avant la complémentarité des marques afin de délivrer un message commun, clair et impactant aux entreprises autour de la valorisation de leurs produits utilisant la ressource locale et nationale. Véritable partenariat gagnant-gagnant pour les deux partenaires, cet accord représentera aussi un levier efficace pour soutenir la filière bois française.

Ces deux acteurs majeurs de la préservation de la filière bois en France visent à promouvoir l'usage de produits en bois issus des forêts françaises et notamment du Massif Central, afin d'augmenter les parts de marchés de nos entreprises et ainsi développer l'ensemble de notre filière forêt bois de l'amont à l'aval.

Ce partenariat contient également un accord de reconnaissance sur l'engagement des entreprises. Actuellement, les deux marques s'appuient sur deux référentiels distincts avec des similitudes sur certains points clés. L'objet de cet article est de préciser l'accord de reconnaissance sur l'engagement des entreprises labellisées Bois de France ou certifiées BTMC. Le facteur déterminant de cette reconnaissance est le suivi de la matière.

Enfin, en plus d'une participation active à la vie associative des deux partenaires, cet accord permet à toute entreprise certifiée BTMC ou labellisée Bois de France de bénéficier du tarif « partenaire » pour la cotisation à l'autre marque.

« Se regrouper et mutualiser nos actions pour soutenir la filière bois de nos territoires, telle est l'ambition de ce partenariat. L'avenir des acteurs du marché ne peut se construire qu'à travers un engagement collectif pour encourager l'utilisation du bois local et français. C'est l'esprit et le but de ce partenariat. »

Jérôme MARTINEZ

Responsable du label BOIS DE FRANCE

À propos de BOIS DE FRANCE

Le label BOIS DE FRANCE est né de la volonté de mettre en valeur les bois français et de structurer une filière complète pour le promouvoir, le rendre visible et permettre à tous les acteurs de mieux de se connaître. Il a été créé par les professionnels du bois, pour les professionnels. Son ambition est de toucher autant les acteurs (fournisseurs de bois, transformateurs et négoce) que les prescripteurs, donneurs d'ordre et le grand public.

« L'union fait la force : notre partenariat s'appuie sur cet adage pour agir à une échelle à la fois locale et nationale auprès des entreprises de la filière. Rassemblés autour d'objectifs communs, nous serons plus forts ensemble. Cette synergie permettra de démultiplier nos actions en faveur du bois local et français. »

Jean-Christophe MONTMARTIN

Président de la marque Bois des territoires du Massif central

À propos de BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL

L'Association pour la valorisation du bois des territoires du Massif central valorise la ressource forestière du Massif central, crée et renforce les liens entre les entreprises du Massif central et favorise la montée en compétence collective des professionnels du bois, afin de leur ouvrir de nouveaux marchés. Elle favorise aussi le développement des projets en bois sur le territoire du Massif central et vise à accroître les retombées économiques locales de l'utilisation du bois.